

demandée est contraire à la loi de nos prédécesseurs. Ces droits devront être perçus comme par le passé.¹ »

1312. Le pape Clément V envoie à Péking (Khan-balik) les frères Thomas, Jérôme et Pierre de Florence².

1312. Rescrit impérial : La 1^{re} année *Hang-King* de Jen-Tsong, ordre de supprimer tous les officiaux (*ssé* 司), des douze observances (Dhûta) des bouddhistes, des prêtres du Tao, des Arkôns (prêtres chrétiens), des Danishmends et du culte du Nuage blanc³.

1313? Mort de M^{sr} Gérard, premier évêque catholique de Cayton (Ts'uan-tcheou, province du Fou-kien) :

Est quædam magna civitas juxta mare oceanum quæ vocatur lingua persica Cayton, in qua civitate una dives domina armena ecclesiam erexit præclaram satis et gran-

¹ *Yuan-chi*, k. XXIII, fol. 4; *Yuan-chi-lei-pien*, k. V, fol. 12; *Journ. asiat.*, juillet-août, 1896, p. 126.

² Paulsen, *Hist. Tart. eccles.*, p. 98.

³ *Yuan-chi*, k. XXIV, fol. 9. Le texte dit : 罷僧道也里可溫荅失蠻頭陀白雲宗諸司. Le texte du *Yuan-chi-lei-pien*, k. VI, fol. 5, supprime les mots *Pe-yun-tsong*, dont le *Pei-wen-yun-fou*, k. II, fol. 10, nous fournit une explication tout à fait insuffisante. Le mot Dhûta signifie les douze observances, les douze pratiques difficiles. (Cf. Chavannes, *Les religieux éminents*, p. 110; de Harlez, *Vocabulaire bouddhique*, T'oung-pao, octobre 1896, p. 384). Ce passage indiquerait, selon moi, la suppression des subdivisions sacerdotales administratives (diocèses) entre lesquelles étaient répartis les quatre clergés : bouddhiste, taoïste, chrétien et musulman, subdivisions que nous allons retrouver en 1315 au nombre de soixante-douze pour le culte chrétien.